

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Ouverture de la deuxième période de souscription des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

#### «FCPR IKLAA»

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83  
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents  
Agrément du CMF N° 68-2024 du 19 décembre 2024  
Visa N° 25-1146 du 05 mars 2025

La société de gestion MAC PRIVATE MANAGEMENT porte à la connaissance du public l'ouverture de la deuxième période de souscription publique des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR IKLAA ». Cette période s'étend sur 12 mois à compter de la date de la fin du premier closing, soit du 10 mars 2026 au 09 mars 2027.

Le fonds « FCPR IKLAA » présente les caractéristiques suivantes :

<b>Dénomination :</b>	<b>FCPR IKLAA</b>
<b>Références de l'agrément:</b>	N° 68-2024 du 19 décembre 2024
<b>Références du Visa sur le prospectus:</b>	N° 25-1146 du 05 mars 2025
<b>Siège social:</b>	Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053- Tunis
<b>Forme juridique:</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Textes applicables:</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
<b>Montant cible:</b>	40 000 000 Dinars réparti en 40 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
<b>Durée:</b>	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
<b>Promoteurs:</b>	MAC PRIVATE MANAGEMENT et AMEN BANK
<b>Gestionnaire:</b>	MAC PRIVATE MANAGEMENT
<b>Dépositaire:</b>	AMEN BANK
<b>Distributeur:</b>	MAC PRIVATE MANAGEMENT
<b>Déléataire administratif &amp; comptable :</b>	MAC SA

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR IKLAA », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 05 mars 2025, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.